

Duplicata

GREFFE
DU
TRIBUNAL DE COMMERCE
DE LAVAL

R E C E P I S S E D E D E P O T

B.P.0415 (9 Place de la Tremoille)
53004 LAVAL CEDEX
TEL: 02 43 59 70 80 - FAX : 02 43 58 15 67
MINITEL:08 36 29 11 11 OU WWW.INFOGREFFE.FR

FIDUCIAIRE TECHNIQUE ET COMPTABLE DE L'OUEST

50 BD FELIX GRAT

53000 LAVAL

V/REF :
N/REF : 71 B 6 / R-28

LE GREFFIER DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE LAVAL CERTIFIE
QU'IL LUI A ETE DEPOSE A LA DATE DU 02/08/2004, SOUS LE NUMERO R-28,

REQUETE EN DATE DU 26/07/2004 DEMANDANT LA NOMINATION D'UN COMMISSAIRE
AUX APPORTS DEVANT ETRE EFFECTUES PAR LA SOCIETE CNL CONSEIL

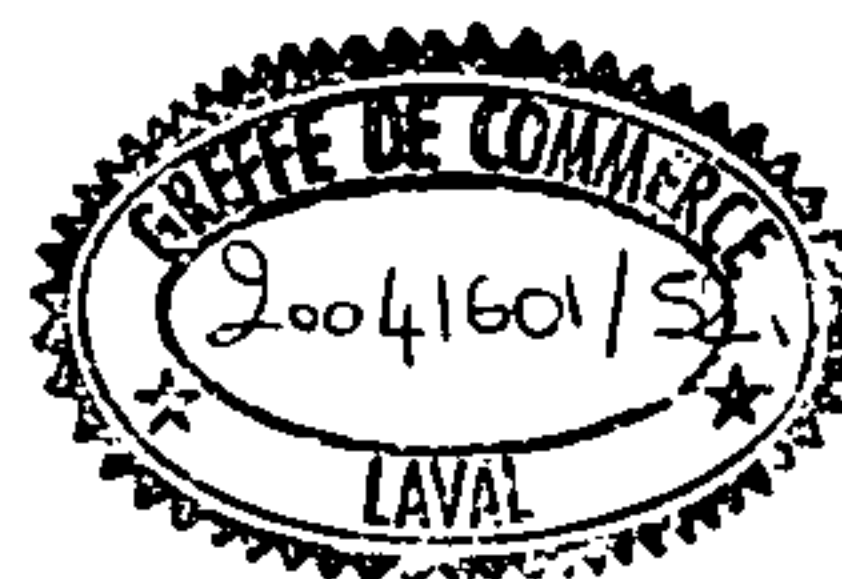
ORDONNANCE EN DATE DU 30/07/2004 NOMMANT MR HUBER ANDRE A CETTE
FONCTION

... CONCERNANT LA SOCIETE
FIDUCIAIRE TECHNIQUE ET COMPTABLE DE L'OUEST
SOCIETE ANONYME
50 BD FELIX GRAT
53000 LAVAL

R.C.S LAVAL 557 150 067 (71 B 6)

LE GREFFIER

ORDONNANCE



Nous, Philippe POIRIER, Vice-Président faisant fonction de Président du Tribunal de Commerce de LAVAL, assisté de Maître Patrick GUICHAOUA, Greffier,

Vu les articles L 225-147 et L 236-11 du Nouveau Code de Commerce,
Vu le décret du 23 Mars 1967 modifié,

Vu la requête ci-contre et les motifs y exposés.

DESIGNONS : **Monsieur André HUBER**
Commissaire aux comptes inscrit auprès de la Compagnie
Régionale des Commissaires aux Comptes d'Amiens
Demeurant Tour Saint Waast
10 Place de Laon
02200 SOISSONS

En qualité de commissaire aux apports, avec pour mission, d'apprécier la valeur des apports en nature devant être consentis à titre de fusion à la société FITECO, absorbante, par la société CNL Conseil, absorbée, société à responsabilité limitée au capital de 7 622.45 Euros dont le siège est à Neuilly sur Seine – 20 rue des Poissonniers, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Nanterre sous le numéro 389 601 345.

La société FITECO, société absorbante, est propriétaire de la totalité des parts composant le capital social de la société CNL Conseil, société absorbée. En conséquence, cette fusion ne nécessitera pas l'intervention d'un Commissaire à la fusion.

D'établir un rapport de ses opérations, conformément aux prescriptions légales.

Fait à LAVAL

le 30/07/2004

LE GREFFIER

LE VICE-PRESIDENT

Patrick GUICHAOUA

Philippe POIRIER

Et de quoi les présentes ont été signées et scellées.

POUR EXPEDITION
LE GREFFIER

REQUETE

A Monsieur le Président du Tribunal de Commerce de LAVAL

Le soussigné :

Monsieur **Philippe BOURBON**, agissant en qualité de Président du Conseil d'Administration de la société **FITECO**, société Anonyme au capital de 5 316 000 Euros, dont le siège est à LAVAL, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de LAVAL sous le numéro B 557 150 067 ;

A l'honneur de solliciter qu'il vous plaise, Monsieur le Président, de bien vouloir désigner un commissaire aux Apports avec pour mission, conformément aux dispositions des articles L.236-11 et L.225-147 du Code du Commerce et le l'article 169 du décret du 23 mars 1967, d'apprécier la valeur des apports en nature devant être consentis à titre de fusion à la société FITECO, absorbante, par la société CNL Conseil, absorbée, société à responsabilité limitée au capital de 7 622.45 € dont le siège est à Neuilly sur Seine – 20 rue des Poissonniers, immatriculée au registre et du Commerce de Nanterre sous le numéro B 389 601 345.

La société FITECO, société absorbante, est propriétaire de la totalité des parts composant le capital social de la société CNL Conseil, société absorbée. En conséquence, cette fusion ne nécessitera pas l'intervention d'un Commissaire à la fusion.

La société FITECO propose de nommer Commissaire aux apports :

- Monsieur **André HUBER** demeurant à SOISSONS (02200) – Tour Saint Waast – 10 Place de Laon, Commissaire aux comptes, inscrit auprès de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes d'Amiens.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos salutations distinguées

Fait à LAVAL
Le 26 Juillet 2004

